

Diffusé pour la Gloire d'Hakadoch Barouh' Hou
Par la Yéchiva Torat H'aïm Cej – Nice

A la mémoire du Grand Maître Prince de la Tora
Rabi H'aïm Kanievsky ztsal
Décédé 15 adar II 5782 / 18 mars 2022

Oneg Chabat n° 201

« le Délice du Chabat »



A la sortie de Pourim l'information tragique s'est abattue sur tout le peuple d'Israël: l'homme le plus grand de la génération – le Gadol Hador, est décédé. Son image était et restera gravée sur toutes les personnes qui ont eu la chance et le mérite inouï de vivre dans sa génération. Il portait littéralement sur ses épaules et sa conscience tout le peuple d'Israël. Son assiduité à étudier toute la Tora et la terminer chaque année était l'un de ses secrets les plus extraordinaires. A travers cette connaissance et maîtrise de la Tora il connu un lien intime avec Hakadoch Barouh' Hou, ce qui lui a valu d'être consulté par tous les juifs du monde afin de connaître sa décision aussi bien dans le domaine de la Halah'a, et de toute la Tora. Ses conseils couvraient des décisions majeures aussi bien dans le cadre individuel pour des questions lourdes de santé, que pour des questions communautaires et universelles, tel que les

enjeux politiques en Erets Israël et tout autre domaine. Sa proximité d'avec Hakadoch Barouh' Hou lui a permis de guider, bénir et conseiller chacun et chacune avec grâce, amour du prochain, et encouragements... La perte est immense, nous n'en sommes pas assez conscients. Seul Hakadoch Barouh' Hou peut nous consoler. Notre feuillet Oneg Chabat lui rend un hommage et se consacre à rapporter les enseignements du Rav ztsal liés au Chabat. Que son mérite et ses enseignements continuent de nous éclairer et trouver réconfort.

Dans Béréchit au chapitre 2 verset 3, la première fois que la Tora parle du Chabat il est dit « D'IEU bénit le septième jour, IL le sanctifia, car en ce jour IL stoppa tout son travail, que D'IEU a créé pour faire ». Que veut dire "pour faire" ? Dans son livre maître Taâma Dikra page 7 Rabi H'aïm ztsal propose l'explication suivante: Le

Midrach Tanh'ouma Tazriâ 5 (rapporte une discussion intéressante et profonde entre deux hommes diamétralement opposés, deux visions du monde se rencontrent et se confrontent); Tornusrofus l'impie (empereur romain) questionna le Saint et vénéré Maître Rabi Akiba: est-ce l'œuvre divine qui est plus belle que celle de l'homme ou faut-il admettre le contraire? Rabi Akiba répondit: l'œuvre de l'homme est plus belle! L'empereur poursuit: pourquoi le peuple d'Israël pratique la circoncision? Rabi Akiba lui rétorque: c'est bien ce que je t'ai dit l'action de l'homme est plus parfaite. Pour prouver ses propos Rabi Akiba poursuit: entre des épis de blé et un beau gâteau que préfères-tu?! De cet enseignement nous apprenons que D'IEU a tout créé de telle façon où il revient à l'homme de parfaire l'œuvre divine et achève correctement la création première. C'est là le sens de l'expression "pour faire"! (L'arrêt de la création

première de la part de D'IEU n'exprime pas que l'œuvre est finie, mais cela a pour sens de laisser la place à l'homme pour que celui-ci y prenne part et dessine ses derniers traits ! L'homme ne vient pas sur terre pour profiter d'un monde achevé, il ne doit pas rester passif mais lui apporter ce dont il a besoin pour être monde. Cette notion fondamentale s'inscrit dans le commandement du Chabat. Apporter au monde ce dont il lui manque c'est le Chabat ! Chabat n'est pas synonyme de passivité mais de création et finition du monde ! Celui qui ne fait pas Chabat vie dans un monde inachevé, c'est effrayant. Vivre Chabat dans cet état d'esprit promet bénédiction et sainteté tel que le verset le promet dans son début). Voici quelques conseils du Rav ztsal rapporté par son élève le plus fidèle Rav Eliyahou Man chalita dans son livre sublime Kol Michalotéh'a : (page 238), lorsqu'un Rav qui s'occupe de communautés éloignées de la Tora questionna le Rav ztsal pour savoir sur quoi devait-il mettre l'accent ? Le Rav lui répondit : le plus important c'est de les ramener au CHABAT ! (page 238), un homme est venu voir le Rav et lui raconta qu'il a une jeune dame proche parente qui est gravement

malade et très éloignée de la Tora, que doit-il lui dire ? CHABAT, lui répondit le Rav ztsal, tout celui qui transgresse Chabat perd son statut de juif, la première chose est CHABAT, poursuivit-il. (page 347) Lorsqu'une classe de jeunes-filles, âgées de 12-14 ans, de Los Angeles voyageaient pour se rendre dans un lieu de vacances, c'était vendredi, à la suite de circonstances indépendantes de leur volonté elles arrivèrent à destination dix minutes après le coucher du soleil (ce qui est considéré comme Chabat), elles demandèrent au Rav ztsal comment corriger leur faute, il leur conseilla de faire rentrer Chabat dorénavant deux minutes avant l'heure indiquée de la rentrée de Chabat. Lorsque ces jeunes filles pleurèrent de leur transgression de Chabat, le Rav ztsal pleura avec elles ! (page 347) Une femme alluma par erreur la lumière cinq minutes après le coucher de soleil, elle demanda conseil au Rav ztsal, il lui dit que dans l'absolu elle doit apporter un sacrifice au Bet Hamikdash, étant donné que l'exercice est impossible aujourd'hui, il faudra qu'elle continue d'encourager son mari à étudier les lois de Chabat, ceci sera pour elle

source d'expiation. (page 347) un homme n'a pas pratiqué Chabat durant des années, avec l'aide de D'IEU il s'est rapproché de la Tora, cependant il voulait réparer ses années de transgression, et proposa de donner tout l'argent gagné durant les jours de Chabat non respectés, toutefois il ignore les sommes gagnées pendant Chabat, que doit-il faire ? Le Rav ztsal répondit : d'après la loi stricte son argent n'est pas interdit, mais s'il veut expiation qu'il donne un septième de sa richesse à la tsédaka, voir Rambam Chabat 6-18. (page 348) Lorsqu'en 5770 se déclara un grand incendie en Erets Israël le Rav ztsal rappela que ceci est la cause de la transgression de Chabat tel que le Talmud enseigne traité Chabat 119b. (page 351) Le Rav ztsal racontait : le H'azon Ich (oncle du Rav ztsal) devait marcher pour sa santé, il ne le fit pas le jour de Chabat, il expliquait qu'il ne voulait pas voir des juifs transgresser le Chabat. (page 353) Il est même déconseillé de voir un non juif en voiture Chabat, car expliquait-il, même si le non juif a le droit de travailler le jour de Chabat l'acte en lui-même a subi le non-respect du Chabat – voir traité Bérah'ot 53a "ner chel goy".

Horaires Chabat Kodech Nice 5782/2022 vendredi 25 mars-22 adar II entrée de Chabat 18h30

pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer

Samedi 26 mars-23 adar II réciter le Chémâ avant 8h52, sortie de Chabat 19h33, Rabénou Tam 20h05